Le journal des communes

DIJON

ET L'AGGLOMERATION

Essais de sauvetage à la piscine de Châtillon

Le spéléo club teste un prototype de « civière-plongée »

Le spéléo Club de Dijon, l'un des mieux structurés au plan national, déjà connu pour ses exploits aventureux de plongée et d'explorations souterraines, est également le seul club à travailler à la conception d'une civière- plongée, mise au point par le Spéléo Secours Français, qui finance l'opération, en partenariat avec la commission secours du CDS 21. Les spéléos dijonnais ont récemment plongé dans la piscine de Châtillon-sur-Seine, pour tester le prototype n°3.

Les risques d'accident augmentant avec le développement des explorations post-siphon, les spéléologues du club de Dijon travaillent depuis plusieurs années à la conception d'une civière de plongée avec sac étanche. Un matériel inexistant à ce jour sur le marché international, et dont la particularité tient dans sa conception, qui prend en compte l'éventualité d'une pathologie interdisant l'immersion et le refroidissement du blessé.

La recherche guidée par Jacques Michel, chargé de réalisation et Olivier Monnot, conseiller technique départemental du Spéléo-Secours, a abouti en mai dernier à l'élaboration d'un nouveau prototype (le troisième), que les plongeurs dijonnais ont testé, samedi dernier à la piscine de Châtillon-sur-Seine.

Si l'obstination au travail des Dijonnais a permis une avancée formidable, il reste cependant quelques difficultés à résoudre, tant en ce qui concerne la mise au point des techniques que l'acquisition de matériel de surveillance médical, de matériel de communication... qui nécessitent un mode de financement complémentaire au budget alloué par le Spéléo-Secours Français.

Par conséquent, tant que ce prototype n'est pas acheté, il n'y a toujours aucune possibilité pour sortir un blessé de cette situation et cet avis fait l'unanimité des éventuels sauveteurs concernés : spéléo-plongeurs, pompiers, gendarmes, Société de sauvetage en mer, Marine Nationale, Fédération des plongeurs subaquatiques.

Il n'en reste pas moins que les spéléos réfléchissent déjà à l'organisation et à la formation d'équipes d'intervention régionales de sauveteurs, sous la responsabilité des conseillers techniques, et avec le concours des correspondants-plongeurs spéléo-secours interrégion. Une réflexion est également menée sur les moyens d'acheminement du groupe d'intervention avec son matériel. De même, le Spéléo Club Dijon émet la possibilité d'étendre ce type de secours, en particulier avec le sac étanche, pour des sauvetages en mer de victimes bloquées dans un navire retourné ; de personnes immobilisées en sous-sol par une brusque montée des eaux ; en cas de crue ou d'inondation d'un tunnel ; d'évacuation en milieu aquatique (canyon) ...

A.M.C.

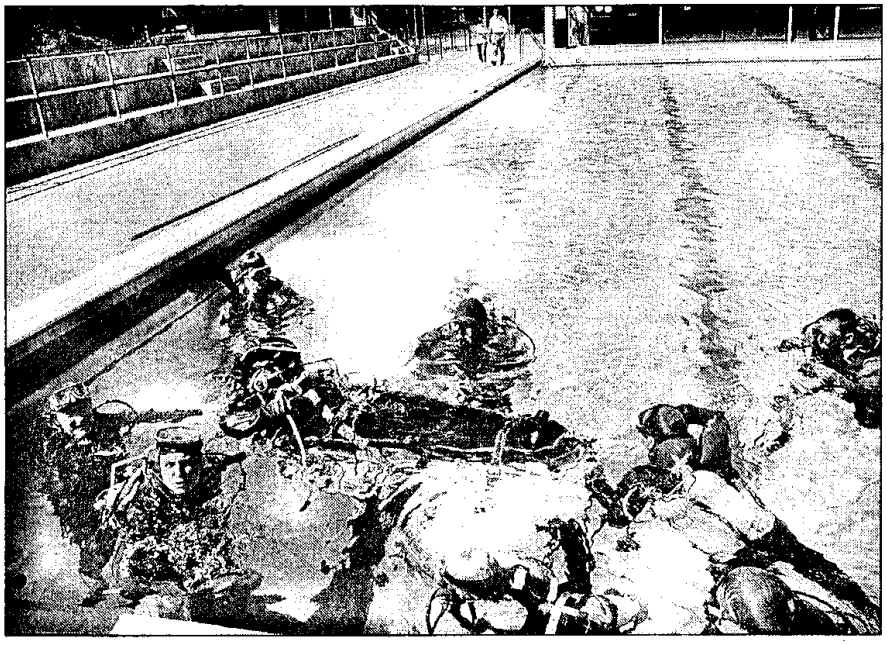

Connus à Châtillon pour leurs opérations de pompage de la Douix, les spéléos ont reçu l'agrément du maire pour plonger dans la piscine municipale (Photo A.M.C.)

Selon les règles de la plongée souterraine

Le matériel est conçu de telle façon que le blessé, après médicalisation et sur avis du médecin, est vêtu d'une protection étanche et isothermique, d'un gilet chauffant alimenté par batterie, et installé dans un sac étanche de forme sarcophage avec deux bras. Ce sac permet tant l'utilisation d'une coque plastique que d'un matelas coquille, selon les principes traditionnels du secourisme. Le sac est ensuite posé sur un cadre métallique, fixé par un sanglage amovible, qui sert également de support aux bouteilles d'équilibrage et aux bouteilles pour la respiration : la victime est équipée d'un masque facial. L'équilibrage de l'ensemble est réalisé, pour le lestage, par des plombs, et pour l'allégement, par insufflation d'air. Et l'ensemble des différents éléments doit permettre une protection et un conditionnement tels que puissent être envisagés tous types de transport : sous-terre, héliportage, treuillage...